

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES SUPERBOÎTES—L'INCIDENCE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. En réduisant l'évaluation de la maison de M^{me} Karen Faschauner et en lui accordant un dégrèvement de taxe de 50 \$ par an parce qu'elle a une superboîte devant chez elle, la ville de Winnipeg reconnaît que ces superboîtes réduisent la valeur foncière. Le ministre va-t-il le reconnaître?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Encore une fois, monsieur le Président, je me dois de reprendre encore la même réponse que j'ai donnée tout à l'heure à son collègue. Ce sont des questions qui sont d'opération journalière et qui justement doivent être présentées à un comité. Et je pense que mon collègue aurait intérêt justement à venir faire ses instances à ce comité-là qui a été constitué.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. La politique de superboîtes postales, ce n'est pas une opération journalière, c'est une politique du gouvernement. C'est le gouvernement qui installe la superboîte, un superfiasco. Est-ce que vous allez admettre que c'est un désastre, et c'est tellement vrai que vous devez payer des annonces à la télévision pour vendre la superboîte que les Canadiens ne veulent pas voir?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Au contraire, monsieur le Président, je pense que c'est tout simplement un plan d'information pour justement s'assurer que les Canadiens reçoivent la bonne information au lieu des informations qui sont déformées par nos gens d'en face.

LES INQUIÉTUDES DE CERTAINS PROPRIÉTAIRES

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Nous avons déjà posé cette question au président des Postes au comité et le président n'a pas donné de bonne réponse. Est-ce que le ministre est prêt à reconnaître les inquiétudes des gens qui ont peur que l'installation de boîtes postales devant leurs maisons réduise la valeur de celles-ci?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, à l'intérieur du plan corporatif il n'y a aucune indication justement qui dit que la valeur des propriétés sera diminuée par l'installation de ces superboîtes-là et nous n'avons aucune indication à ce moment-ci que la valeur est réduite.

L'IMPACT DES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, normalement pour une nouvelle installation dans une municipalité, on doit soumettre votre action aux règlements de zonage, et ce pour protéger la valeur des propriétés. Est-ce que le ministre est prêt à soumettre l'installation de ces boîtes postales aux règlements de zonage des municipalités locales?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, sans entrer dans le détail des opérations de la Société canadienne des postes, je peux assurer mon collègue que justement la Société canadienne des postes a toujours été particulièrement sensible à cela et que lorsque des problèmes particuliers se présentaient, des discussions et des arrangements ont toujours été faits avec les municipalités en cause.

* * *

[Traduction]

L'IMMIGRATION

LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—L'ENTRÉE ILLÉGALE D'IMMIGRANTS

M. Alex Kindy (Calgary—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Immigration. D'après des informations de date récente, il y aurait eu environ 5 000 entrées illégales au Canada par l'aéroport international de Mirabel en 1986 par rapport à 1 500 en 1984. D'autre part, son ministère fait de l'obstruction à certains cas particuliers de réunification de familles qui passent par les voies hiérarchiques normales. Qu'entend faire le ministre à ce sujet?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État Immigration): Monsieur le Président, on a certes abusé de la probité et la crédibilité du régime canadien. Bien entendu, je serai fier de présenter sous peu une nouvelle formule qui permettra de déterminer le statut de réfugié. On oblige apparemment certains citoyens innocents de Turquie à faire des déclarations fausses ou inappropriées. Si on constate qu'il en est ainsi, leur cas sera réglé rapidement et ils seront probablement renvoyés dans leur pays d'origine.

L'ENTRÉE D'IMMIGRANTS TURCS—LES CONSULTANTS CRAPULEUX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nous venons d'apprendre l'existence d'une combine à Montréal tendant à faciliter l'immigration de Turcs, semblable à celle employée à Toronto au printemps dernier pour des immigrants portugais. Le 24 juillet, le ministre a promis à la Chambre qu'il prendrait rapidement des mesures contre ces consultants et avocats crapuleux qui encouragent d'innocentes personnes à y recourir. Nous sommes déjà en décembre, il n'a toujours rien fait et le problème prend de l'ampleur. Quand se propose-t-il d'intervenir pour faire disparaître la véritable cause de ce problème, soit ceux qui organisent cette immigration illégale au Canada?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons effectivement affirmé en juillet, au moment de la question des Tamils, que le gouvernement du Canada allait prendre des mesures précises. Maintenant, étant donné l'expérience de mon collègue à la Chambre, il doit savoir que lorsque nous faisons affaires avec divers pays au niveau des relations internationales, nous devons tenir compte d'un certain nombre de facteurs. Actuellement, concernant le dossier des Turcs, le gouvernement du Canada